



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 AVRIL 2019 – 19h00

L'an deux mil dix neuf, le 4 avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Mme DEFFAYET Catherine, 2^{ème} adjointe, dans l'attente de l'arrivée de M. BOUVET Stéphane, Maire.

Présents : BOUVET Stéphane, DEFFAYET Catherine, COUDURIER Patrick, BOUVET Benoit, DENAMBRIDE François-Marie, SCURI Nicolas, POPPE Georges, MONET Vincent, ABRAHAM Guy

Excusés : BOUVET Stéphane (pour les points 1.1 / 2.1 à 2.3), MOGENIER Guillaume, BOUVET Benoit (pour les points 1.2 à 1.4 et 2.5 à 2.8), DEFFAYET Laurence, ROSET Jocelyne

Absents : REZETTE Estelle, DEFFAYET Sébastien

M SCURI Nicolas a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES GENERALES

- 1.1 Approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal des 7 février 2019 et 14 mars 2019
- 1.2 Communication des décisions du maire
- 1.3 PLU DE SAMOENS – Avis de la commune de Sixt-Fer-à-Cheval en qualité de Personne Publique Associée sur le projet de PLU Arrêté
- 1.4 Jumelage Sixt Bangor : projet de voyage des jeunes de la Commune / Opération de travail bénévole au bénéfice de la collectivité

2. FINANCES - PERSONNEL

- 2.1 Vote du compte administratif 2018 – Budget Général – Budget annexe Forêt et Budget annexe Presse et des comptes de gestion
- 2.2 Affectation des résultats
- 2.3 Vote des taux d'imposition
- 2.4 Vote des budgets 2019 : Budget Général – Budget annexe Forêt et Budget annexe Presse
- 2.5 Demande de subvention au titre du CDAS
- 2.6 Demande de Subvention au titre du Produit des Amendes relatives à la Circulation Routière
- 2.7 Tableau des effectifs
- 2.8 Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune

3. QUESTIONS DIVERSES

COMPTE RENDU

L'appel est fait.
Les pouvoirs sont prononcés.

1. AFFAIRES GENERALES

1.1 Approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal des 7 février 2019 et 14 mars 2019

Les PV du conseil municipal des 7 février 2019 et 14 mars 2019 sont soumis à l'approbation des membres du conseil municipal présents à la séance.

Les procès-verbaux de la séance du conseil Municipal des 7 février 2019 et 14 mars 2019 sont approuvés à l'unanimité.

1.2 Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu des délégations d'attribution du Conseil Municipal

Il appartient au Maire de donner communication des décisions prises en vertu des délégations conférées par le conseil municipal :

DM2019_05bis	Actualisation des loyers de l'Auberge de Salvagny
DM2019_06	Mise à disposition à titre onéreux d'un local communal au profit de Mme DEMILLIER Marie-Agnès

Le conseil municipal prend note de ces décisions du Maire.

1.3 PLU de Samoëns – Avis de la commune de Sixt-Fer-à-Cheval en qualité de Personne Publique Associée sur le projet de PLU Arrêté

Monsieur le Maire rappelle l'arrêt par le conseil municipal de Samoëns de son projet de PLU par délibération du 22 novembre 2018.

La commune de Sixt-Fer-à-Cheval en qualité de commune voisine bénéficie du statut de Personne Publique Associée (PPA). A ce titre elle est sollicitée pour émettre un avis sur le projet de PLU tel qu'arrêté.

Monsieur le Maire rappelle en préambule que, lors de la réunion PPA du 19/10/2018 préalable à l'arrêt du PLU et à laquelle la commune de Sixt-Fer-à-Cheval avait été conviée, M. Poppe, élu représentant la collectivité, avait signalé les incompatibilités du projet de PLU de Samoëns avec le projet UTN de liaison Sixt-Flaine autorisant, par arrêté préfectoral du 20 juillet 2017, une unité touristique nouvelle présentée par les communes de Sixt-Fer-à-Cheval et de Samoëns.

Ces remarques n'ont pas fait l'objet de modification.

Monsieur le Maire rappelle les remarques formulées par courrier du 19/11/2018 :

Sur le secteur « combe de Gers » :

- Tous les espaces actuellement destinés au ski dans la combe de Gers sont classés Nals : aménagement domaine skiable autorisé,

- Sur une grande partie de la combe, dont les versants boisés rive droite qui accueilleront les pistes et remontées du projet, le zonage Nals est couvert d'une servitude au titre du L151-23 du code de l'urbanisme qui impose des règles supplémentaires de protection environnementales, mais qui, en l'état, sont déjà intégrées au projet. Pour autant l'esprit du L151-23 étant celui d'une préservation des espaces naturel, il est à craindre que cette règle graphique ne se traduise à terme, par un règlement écrit qui interdirait le projet UTN

Secteur combe des Foges et zone d'arrivée du 2nd télésiège

- La combe des Foges est classée Ns, interdisant tout aménagement,
- Il faut à minima reclasser la piste actuelle et le projet de piste en zone Nals (sans zonage L151-23)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de formuler ces observations dans l'avis des personnes publiques associées, rendu sous forme de délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

- **CONFIRME** les remarques émises suite à la réunion réunissant les personnes publiques associées, à savoir :

Sur le secteur « combe de Gers » :

- Tous les espaces actuellement destinés au ski dans la combe de Gers sont classés Nals : aménagement domaine skiable autorisé,
- Sur une grande partie de la combe, dont les versants boisés rive droite qui accueilleront les pistes et remontées du projet, le zonage Nals est couvert d'une servitude au titre du L151-23 du code de l'urbanisme qui impose des règles supplémentaires de protection environnementales, mais qui, en l'état, sont déjà intégrées au projet. Pour autant l'esprit du L151-23 étant celui d'une préservation des espaces naturel, il est à craindre que cette règle graphique ne se traduise à terme, par un règlement écrit qui interdirait le projet UTN

Secteur combe des Foges et zone d'arrivée du 2nd télésiège

- La combe des Foges est classée Ns, interdisant tout aménagement,
- Il faut à minima reclasser la piste actuelle et le projet de piste en zone Nals (sans zonage L151-23)

- **DEMANDE** la mise en compatibilité du PLU de la commune de Samoëns avec l'autorisation UTN présentée par les communes de Sixt-Fer-à-Cheval et Samoëns et délivrée par arrêté préfectoral du 20 juillet 2017.

1.4 Jumelage Sixt Bangor : projet de voyage des jeunes de la Commune / Opération de travail bénévole au bénéfice de la collectivité

Monsieur le Maire fait part du projet de voyage initié par l'Association de Jumelage « Sixt Bangor » dans le but de proposer aux jeunes adhérents un séjour touristique à Belle Ile durant les vacances d'été.

En réponse aux aides matérielles et financières allouées par la Commune, l'Association de Jumelage souhaite collaborer bénévolement à une action communale en proposant aux jeunes de réaliser des opérations d'intérêt général sous la direction d'un service municipal.

Les 13 jeunes inscrits pour cette troisième édition pourront ainsi participer bénévolement à la mise en œuvre de missions d'ordre technique, administratif ou culturel pour le compte de la collectivité.

Monsieur le Maire rappelle que cette action est facultative et qu'il est convenu entre toutes les parties que les jeunes qui participeront à cette opération donneront du temps libre à une action collective. Les jeunes conservent ainsi un statut de bénévole et ne sont pas encadrés par aucun contrat.

Une convention multipartite précisera les modalités de déroulement de ces actions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les actions proposées par l'Association de Jumelage et notamment les voyages et échanges entre les deux communes jumelles,
- **ENCOURAGE** les actions engagées et **VALIDE** le principe d'une participation de jeunes de l'association du jumelage à des travaux d'intérêt général pour le compte de la commune.
- **PROPOSE D'ENCADRER** le déroulement de cette opération par une convention tri partite (exemplaire joint) à mettre en œuvre pour chacun des jeunes concerné.

2. FINANCES – GESTION DU PERSONNEL

2.1 Vote du compte administratif 2018 – Budget Général – Budget annexe Forêt et Budget annexe Presse et des comptes de gestion

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET GENERAL

Madame DEFFAYET Catherine, Présidente de séance, présente l'exécution du budget 2018 et donne communication du compte administratif pour le « budget général » 2018.

BUDGET GÉNÉRAL	Investissement	Fonctionnement
Total recettes 2018	642 269.75 €	2 019 135.18 €
Total dépenses 2018	695 945.19 €	1 627 280.37 €
Résultat de l'exercice 2018	- 53 675.44 €	391 854.81 €
Résultat antérieur reporté	310 392.73 €	654 719.96 €
Part affectée à l'investissement		354 719.96 €
Solde de clôture au 31/12/2018	256 717.29 €	691 854.81 €

Mme DEFFAYET Catherine propose d'approuver le compte de gestion proposé par la Trésorerie de Tanninges-Samoëns, et procéder au vote du compte administratif 2018 du budget général.

APRES DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2018 du budget général,
- **APPROUVE** et **VOTE** le Compte Administratif 2018 tel que présenté ci-dessus,
- **RAPPELLE** que le compte administratif dans son intégralité peut être consulté au secrétariat de la Mairie.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET ANNEXE FORET

Madame DEFFAYET Catherine, Présidente de séance, présente l'exécution du budget 2018 et donne communication du compte administratif pour le « budget annexe Forêt » 2018.

BUDGET GÉNÉRAL	Investissement	Fonctionnement
Total recettes 2018	5 000.00 €	46 995,45 €
Total dépenses 2018	3 444.00 €	20 394.21 €
Résultat de l'exercice 2018	1 556.00 €	26 601.24 €
Résultat antérieur reporté	7 510.39 €	50 326.83 €
Part affectée à l'investissement		5 000.00 €
Solde de clôture au 31/12/2018	9 066.39 €	71 928.07 €

Mme DEFFAYET Catherine propose d'approuver le compte de gestion proposé par la Trésorerie de Taninges-Samoëns, et procéder au vote du compte administratif 2018 du budget annexe Forêt.

APRES DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2018 du budget annexe Forêt,
- **APPROUVE** et **VOTE** le Compte Administratif du budget annexe Forêt 2018 tel que présenté ci-dessus,
- **RAPPELLE** que le compte administratif dans son intégralité peut être consulté au secrétariat de la Mairie.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET ANNEXE PRESSE

Madame DEFFAYET Catherine, Présidente de séance, présente l'exécution du budget 2018 et donne communication du compte administratif pour le « budget annexe Presse » 2018.

BUDGET GÉNÉRAL	Investissement	Fonctionnement
Total recettes 2018		22 063.73 €
Total dépenses 2018		18 105.52 €
Résultat de l'exercice 2018		3 958.21 €
Résultat antérieur reporté		22 472.40 €
Part affectée à l'investissement		0.00 €
Solde de clôture au 31/12/2018		26 430.61 €

Mme DEFFAYET Catherine propose d'approuver le compte de gestion proposé par la Trésorerie de Taninges-Samoëns, et procéder au vote du compte administratif 2018 du budget annexe Presse.

APRES DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2018 du budget annexe Presse,
- **APPROUVE** et **VOTE** le Compte Administratif du budget annexe Presse 2018 tel que présenté ci-dessus,
- **RAPPELLE** que le compte administratif dans son intégralité peut être consulté au secrétariat de la Mairie.

2.2 Affectation des résultats

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET GENERAL

Mme DEFFAYET Catherine, Présidente de séance, rappelle les résultats du Budget Général de l'exercice 2018 (investissement et fonctionnement) et propose de procéder à leur affectation au Budget Primitif 2019 comme suit :

001 R	Résultat d'Investissement reporté	256 717.29
1068	Excédent de Fonctionnement capitalisé	391 854.81
002 R	Résultat de Fonctionnement reporté	300 000.00

APRES DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE** d'affecter les résultats du budget général de l'année 2018 au budget primitif 2019, tels que présentés ci-dessus.

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE FORET

Mme DEFFAYET Catherine, Présidente de séance, rappelle les résultats du budget annexe Forêt de l'exercice 2018 (investissement et fonctionnement) et propose de procéder à leur affectation au Budget Primitif 2019 comme suit :

001 R	Résultat d'Investissement reporté	9 066.39
1068	Excédent de Fonctionnement capitalisé	5 000.00
002 R	Résultat de Fonctionnement reporté	66 928.07

APRES DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE** d'affecter les résultats du budget annexe Forêt de l'année 2018 au budget primitif 2019, tels que présentés ci-dessus.

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE PRESSE

Mme DEFFAYET Catherine, Présidente de séance, rappelle les résultats du budget annexe Presse de l'exercice 2018 (fonctionnement) et propose de procéder à leur affectation au Budget Primitif 2019 comme suit :

002 R	Résultat de Fonctionnement reporté	26 430.61
--------------	------------------------------------	------------------

APRES DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE** d'affecter les résultats du budget annexe Presse de l'année 2018 au budget primitif 2019, tels que présentés ci-dessus.

2.3 Vote des taux d'imposition

Mme DEFFAYET Catherine, Présidente de séance, rappelle au Conseil Municipal qu'il convient d'arrêter le taux communal des impôts pour l'année 2019.

Elle rappelle que la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre est passée, au 1er janvier 2017, en Fiscalité Professionnelle Unique. Depuis cette date, la collectivité ne bénéficie plus des recettes liées à la fiscalité des entreprises.

Mme DEFFAYET rappelle les taux communaux appliqués en 2018 :

- Taxe d'habitation	20,50 %
- Taxe foncière (bâti)	19,06 %
- Taxe foncière (non bâti)	96,01 %

Considérant l'équilibre du budget, la Commission Finances propose le maintien des taux des impôts locaux pour l'année 2019.

Benoit BOUVET demande la tendance de l'évolution des taux d'imposition ces dernières années. Madame la Présidente de séance précise que les taux d'imposition sont identiques depuis 2013 (année de diminution des taux des impôts locaux depuis le rattachement de la Commune à la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

➤ VOTE les taux suivants pour l'année 2019	
- Taxe d'habitation	20,50 %
- Taxe foncière (bâti)	19,06 %
- Taxe foncière (non bâti)	96,01 %

2.4 Vote des budgets 2019 : Budget Général – Budget annexe Forêt et Budget annexe Presse

VOTE DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire, Président de séance, donne lecture intégrale du budget primitif 2019 pour le Budget Général.

Pour la partie Subventions aux associations :

Harmonie :

François-Marie DENAMBRIDE s'interroge sur le montant attribué à l'association de l'Harmonie, subvention supérieure à leur demande.

Benoit BOUVET explique que la commission Finances propose le versement d'une subvention unique permettant de répondre au fonctionnement de l'association y compris au remplacement d'instruments. Cette subvention globale et annuelle est destinée à remplacer toutes les demandes de subventions exceptionnelles que l'harmonie pouvait être amenée à formuler pour des besoins ponctuels. Sauf décision contraire du conseil municipal cette subvention unique est destinée à être reconduite sur ce même principe durant les années à venir.

Samoëns Trail Tour :

François-Marie DENAMBRIDE demande si une convention avec l'association Samoëns Trail Tour a été signée.

Monsieur le Maire précise que ce n'est pas encore le cas mais qu'il est prévu qu'une telle convention soit conclue de façon à définir les conditions de la participation et les engagements pour chacune des parties.

Georges POPPE souligne que la subvention pressentie de 1 000 € doit permettre une visibilité de Sixt en tant que partenaire principal sur tous les supports de communication. D'autant plus que Sixt fournit le territoire.

Monsieur le Maire accorde qu'un travail approfondi et de partenariat avec l'association porteuse de l'évènement permettrait d'améliorer la communication faite sur le territoire de Sixt-Fer-à-Cheval à l'occasion du trail.

Ces réflexions sont partagées par l'ensemble du conseil municipal.

Les autres chapitres ne donnent pas lieu à discussion spécifique.

APRES EXAMEN APPROFONDI DU BUDGET GENERAL, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,

- **DECIDE** de voter le budget primitif 2019, Budget Général, tel que résumé ci-dessous :

Investissement		Fonctionnement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 637 396.80 €	1 637 396.80 €	2 063 104.00 €	2 063 104.00 €

- **RAPPELLE** que le budget est voté par chapitre,
➤ **RAPPELLE** que les documents budgétaires sont communicables au public sur simple demande.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE FORET

Monsieur le Maire, Président de séance, donne lecture intégrale du budget primitif 2019 pour le Budget annexe Forêt.

APRES EXAMEN APPROFONDI DU BUDGET GENERAL, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,

- **DECIDE** de voter le budget primitif 2019, Budget Annexe Forêt, tel que résumé ci-dessous :

Investissement		Fonctionnement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
32 994.46 €	32 994.46 €	81 928.07 €	81 928.07 €

- **RAPPELLE** que le budget est voté par chapitre,
➤ **RAPPELLE** que les documents budgétaires sont communicables au public sur simple demande.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE PRESSE

Monsieur le Maire, Président de séance, donne lecture intégrale du budget primitif 2019 pour le Budget annexe Presse.

APRES EXAMEN APPROFONDI DU BUDGET GENERAL, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,

- **DECIDE** de voter le budget primitif 2019, Budget Annexe Presse, tel que résumé ci-dessous :

Investissement		Fonctionnement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
--	--	46 430.61 €	46 430.61 €

- **RAPPELLE** que le budget est voté par chapitre,
➤ **RAPPELLE** que les documents budgétaires sont communicables au public sur simple demande.

2.5 Demande de subvention au titre du CDAS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les dispositions relatives aux financements des projets communaux par le Conseil Départemental.

Le Conseil Départemental de Haute-Savoie a créé le « Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité » (C.D.A.S.), qui vient en remplacement du F.D.D.T (Fonds Départemental de Développement des Territoires). Il est destiné à financer des projets d'investissement concernant prioritairement les domaines suivants :

- la réalisation et la rénovation de logements accessibles à tous,
- la construction et la rénovation de bâtiments scolaires (écoles maternelles et primaires) et de services aux familles (crèches, garderies, cantines, etc.),
- la construction et la rénovation de bâtiments publics (mairie, locaux de services techniques etc.) et d'équipements publics,
- la construction et rénovation d'équipements sportifs et culturels,
- d'aménagements urbain ou de voirie,
- la préservation, sauvegarde et mise en valeur de patrimoine,
- à des projets de développement local.

Projets	Montant HT	Demande de C.D.A.S.	Taux
Réfection de la Voirie communale 2019	100.000,00 €	20.000,00 €	20 %
Travaux Nants de Nambride Canalisation des Nants en prévention d'inondations	150.000,00 €	45.000,00 €	30 %
Bâtiments communaux Réhabilitation de l'Auberge de Salvagny : Tranche 1 Construction d'un sas	40.000,00 €	12.000,00 €	30 %
Ruisseau de Lavoisière Reprise du busage du ruisseau pour prévenir des inondations	30.000,00 €	9.000,00 €	30 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

- **VALIDE** les projets ci-dessus énoncés et **PRECISE** que ces projets sont inscrits au budget primitif 2019,
- **SOLLICITE** les demandes de subventions au titre du CDAS 2019 aux taux précisés ci-dessus,
- **REMERCIE** le Conseil Départemental pour le soutien apporté à la Commune.

2.6 Demande de Subvention au titre du Produit des Amendes relatives à la Circulation Routière

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les dispositions relatives au financement des projets communaux par le Conseil Départemental.

Le Conseil Départemental de Haute-Savoie aide les collectivités au titre de la répartition du produit des amendes relatives à la circulation routière. Il s'agit de favoriser les projets présentant un intérêt au regard de l'amélioration du fonctionnement des transports en commun, de la sécurisation des cheminements piétons et des conditions générales de circulations.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier pour la réalisation des travaux de sécurisation du bord de la voie départementale n° 29 en agglomération au lieu dit Salvagny. Ce projet permettra de sécuriser la circulation piétonne notamment en supprimant le stationnement sauvage, en réglementant le stationnement devant l'auberge de Salvagny et en limitant la vitesse excessive par la canalisation de la circulation sur la chaussée redimensionnée.

La sécurisation portera sur le lieu dit Salvagny jusqu'à l'embranchement de la route de la Cascade du Rouget.

La commission Voirie préconise une matérialisation de la chaussée (marquage au sol / chicanes / place de stationnement ...).

Monsieur le Maire indique que cette matérialisation sera effective toute l'année. Elle servira également de phase d'étude pour le futur, en lien avec les projets immobiliers à l'amont du village de Salvagny.

Georges POPPE souligne que dans le cadre de la démarche de l'opération Grand Site, une attention particulière devra être portée sur le visuel des moyens de signalisation (limitation au maximum de quilles, ...).

François-Marie DENAMBRIDE signale l'urgence de sécuriser le fossé dangereux au niveau des ruines de la maison de « Jeanne ».

Projets	Montant HT	Demande de subvention
Travaux de sécurisation et d'amélioration des stationnements de Salvagny en bord de voie départementale n° 29	40.000,00 €	9.000,00 € <i>(30 % plafonné à 9.000,00 €)</i>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

- **CONFIRME** son souhait de réaliser dans ce cadre les travaux de sécurisation et d'amélioration des stationnements de Salvagny en bord de voie départementale n° 29 et **RAPPELLE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019,
- **SOLLICITE** la demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes relatives à la circulation routière, pour un montant de 9.000,00 €,
- **REMERCIE** le Conseil Départemental pour le soutien apporté à la Commune.

2.7 Tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu la délibération n° D2019_018 portant détermination du taux de promotion interne

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer les emplois suivants en raison des avancements de grade proposés :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CAT	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché	A	1	Temps complet
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	Temps complet
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	Temps complet
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	Temps complet
Adjoint administratif	C	1	Temps complet
TOTAL		5	
FILIERE TECHNIQUE			
Technicien	B	1	Temps complet
Agent de maîtrise	C	1	Temps complet
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	Temps complet
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	3	2 Temps complet + 1 Temps non complet (23,14 / 35)
Adjoint technique	C	3	1 Temps complet + 1 Temps non complet (22 / 35) + 1 Temps non complet (23,14 / 35)
TOTAL		9	
FILIERE CULTURELLE			
Adjoint du patrimoine	C	1	Temps complet
TOTAL		1	
FILIERE ANIMATION			
Adjoint d'animation	C	1	Temps non complet (24,5 / 35)
TOTAL		1	
TOTAL POSTES		16	

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

- **DECIDE** d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019,
- **RAPPELLE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget primitif 2019.

2.8 Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune

Monsieur le Maire expose :

VU l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020 ;

CONSIDÉRANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDÉRANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDÉRANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que génèrerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT que la libre administration des communes est bafouée,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

- **DÉCIDE** de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP ;
- **DÉCIDE** d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

3. QUESTIONS DIVERSES

Navettes :

L'ensemble du conseil municipal relève une erreur indéniable de communication sur la planification de la Ligne Rouge.

A l'avenir, il faudra être plus vigilant sur les propositions du syndicat / prestataire pour la programmation des navettes régulières.

Les élus suggèrent le transport à la demande (proposé par Skilib) pour les hébergeurs.

Pour l'année prochaine, ils souhaitent que les modalités de fonctionnement soient établis bien en amont avec une adaptation des cadencements haute / basse saison.

Route du Fer à Cheval :

Benoît BOUVET mentionne la dégradation de la route départementale menant au Fer à Cheval.

Il propose que la commune investisse sur une arrivée du Critérium du Dauphiné (entre 10 à 15 000 €).

Pour la réalisation de ce type d'évènements le département investit sur les chaussées.

Vincent Monet interpelle sur une gestion compliquée d'une compétition cycliste dans la vallée

impliquant fermeture totale de la route sans possibilité de déviation.

Opération Grand Site :

Débat / Atelier participatif - Samedi 6 avril 2019

Cette première rencontre sollicite la population par le biais de conférences et de concertation sur le devenir de l'Opération Grand Site. Les conférences seront animées par plusieurs personnalités (Denis ROBITAILLE, Directeur Général Fiducie du patrimoine culturel des Augustines à Québec / Denis MATHEVON, Ingénieur au patrimoine Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) / Arthaud DUTEIL, Directeur du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'environnement (CAUE 74) / Christophe GUFFOND, Responsable de l'Unité archéologique du Conseil Départemental de la Haute-Savoie).

Exposition 2019 :

François-Marie DENAMBRIDE présente le thème de l'exposition estivale à l'Abbaye : Scénettes portant sur Sixt Autrefois, ses traditions, en parallèle avec la prochaine édition de la Fête de la Terre prévue en 2020.

Afin de communiquer sur cet évènement (en particulier dans le prochain « CONTACT » à paraître tout prochainement), les élus sont invités à trouver le titre de cette future exposition.

Bien que le temps imparti soit court, le conseil municipal, d'un avis partagé, intitule cette exposition :
« *Scènes d'antan* ».

Nota : il n'y aura pas de vernissage de cette exposition.

Subventions LEADER (démarche européenne) :

Monsieur le Maire mentionne que dans le cadre du programme LEADER, la communauté de communes a pu bénéficier d'une subvention pour une campagne de communication du Grand Site. Pour la commune, il peut être intéressant de s'informer des critères d'éligibilité à ce programme de financement LEADER afin de présenter des projets au prochain comité technique (28 mai prochain).

Séance levée à 21h30

Le Maire,
Stéphane BOUVET.